



Commune de Châtonnaye

Assemblée communale

du 12 décembre 2023 (à approuver)

Salle A Nucalis à 20h00

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue à la commission financière et à son Président M. Fritz Glauser, ainsi qu'à M. Alain Brahier, Conseiller communal, élu en août 2023. Elle tient à souligner la facilité d'intégration, la motivation et la compétence avec lesquelles M. Brahier a pris ses nouvelles fonctions et le remercie pour son engagement.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 47 du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public, par publication sur le site www.chatonnaye.ch, sur l'application *iGlâne* et dans le bulletin communal.

Les membres du Conseil communal présents :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Alain Brahier, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Mme la Syndique nomme 1 scrutateur, M. Frédéric Biolley, qui compte la présence de 43 citoyennes et citoyens (majorité absolue 22). Elle déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023
2. Budget 2024
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
3. Crédit d'investissement : rénovation du cimetière
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
4. Fusion : information
5. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2023 a été publié dans le bulletin communal et sur le site www.chatonnaye.ch. Il n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque. Mme la Syndique procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.



Commune de Châtonnaye

2. Budget 2024

Présentation du budget

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente le budget 2024.

Celui-ci présente un excédent de charges de CHF 241'471.56 principalement dû à l'explosion des charges liées et à l'augmentation des charges salariales.

Budget des résultats 2024	Charges	Revenus
0. Administration générale	486 388.29	195 598.50
1. Ordre et sécurité publique, défense	113 287.20	441 00.00
2. Formation	149 6899.10	160 203.04
3. Culture, sport et loisirs	40 245.54	834.00
4. Santé	427 367.95	4 000.00
5. Prévoyance sociale	523 273.50	11 020.00
6. Trafic et télécommunications	187 527.43	14 085.82
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	682 817.05	617 613.29
8. Économie publique	11 775.65	349.00
9. Finances et impôts	119 761.00	2 800 067.50
Total	4 089 342.71	3 847 871.15
Excédent	241 471.56	

Administration générale

Augmentation des charges principalement causée par :

- Augmentation des jetons de présence du Conseil (séances de préparation au projet de fusion)
- Masse salariale augmentée due à l'inflation
- Engagement d'un employé communal supplémentaire
- Engagement de Mme Micheline Guerry Berchier pour un accompagnement au projet de fusion
- Frais d'entretien (majoré en prévision car frais peu élevés en 2023)
- Pose d'une balançoire à la cabane forestière
- Projet d'aménagement du centre village

Ordre, sécurité publique, défense

Augmentation principalement causée par les charges liées :

- CSPI et SSF : augmentation des charges

Formation

Augmentation principalement causée par les charges liées :

- Masse salariale augmentée due à l'inflation
- Augmentation des élèves

Culture, sport et loisirs

Augmentation principalement causée par les charges liées :

- Bibliothèque : augmentation de la participation de Frs. 2.-/habitant pour une meilleure rémunération des bénévoles
- Entretien du terrain de sport : suite à la mise en faillite de la Société en charge de l'entretien, la facture 2022 n'a pas été envoyée et sera encaissée en 2024 par l'Office des poursuites et faillites.

-



Commune de Châtonnaye

Santé

Explosion des charges liées due à l'augmentation des coûts des soins.

Prévoyances sociales

Principalement charges liées du RSG (Réseau Santé de la Glâne) :

- Augmentation des coûts de fonctionnement
- Engagement d'un coordinateur socio-culturel pour les aînés de la Glâne.

Trafic et télécommunications

- Engagement d'un nouvel employé communal en collaboration avec Tornay
- Augmentation des frais d'entretien pour la balayeuse
- Amortissements planifiés des routes.

Protection environnement et aménagement du territoire

Augmentation des charges principalement causée par :

- GAGN : mise en place d'une nouvelle structure
- Entretien des cours d'eau
- Aménagement du cimetière et augmentation des frais d'entretien
- Frais honoraires d'urbanisme pour projet PAD

Augmentation des revenus grâce à la valorisation des sources (la quantité d'eau produite par la Commune est revendue au GAGN). Le montant est budgété mais pas encore confirmé.

Economie publique

Augmentation des chargées liées à notre participation à AGR Tourisme Glâne.

Finances et Impôts

Prudence dans la planification. Sur la base de l'estimation cantonale, les rentrées d'impôts semblent diminuer.

Augmentation des intérêts causés par l'achat du local gendarmerie + renouvellement d'une hypothèque à un taux plus élevé.

M. Bertone souligne l'excellent travail de Sabrina Papaux, caissière communale, et la remercie vivement pour sa collaboration.

Préavis de la commission financière

Mme la Syndique demande à M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, de donner lecture du rapport et du préavis.

M. Glauser informe que la commission financière s'est réunie au complet le 20.11.23 afin de procéder à l'examen des finances, excepté M. Loïc Le Borgne, qui a démissionné pour cause de déménagement.

Les auto-contrôles demandés par MCH2 ont été mis en place (double contrôle au niveau de la gestion des impôts et des paiements de salaires, contrôle régulier au niveau de l'inventaire).

La Commission financière remercie M. Bertone et Mme Papaux pour leur excellent travail.



Commune de Châtonnaye

Budget de fonctionnement :

La commission constate une augmentation importante des charges liées malgré une gestion rigoureuse. M. Bertone et Mme Papaux ont présenté le budget et répondu clairement aux questions de la Commission. Le déficit est considéré comme supportable et sera absorbé par le capital libre. Au vu du sérieux avec lequel le budget a été préparé, la commission émet un avis favorable et invite l'assemblée à accepter le budget 2024.

Mme la Syndique passe au vote : **le budget est accepté à l'unanimité.**

3. Crédit d'investissement

Présentation

La demande de crédit concerne la rénovation du cimetière pour un montant de CHF 80'000.- qui comprend :

- Remplacement de l'étang par une fontaine et pose de pavés
- Déplacement et remise à niveau du colombarium
- Création de plusieurs espaces verts et massifs floraux
- Plantation de quelques arbres et arbustes pour créer des zones d'ombre
- Travaux de sondage pour déceler la provenance des infiltrations d'eau dans les murs de l'église

M. Michel Emmenegger propose de scinder le colombarium en deux éléments.

Mme Goumaz tient compte de la remarque.

M. Michel Emmenegger : est-il prévu que les citoyens, qui, à l'époque, ont mis en place l'étang, participent aux frais ?

Mme Goumaz admet que cet étang n'a causé que des problèmes, raison pour laquelle elle propose de le remplacer par une fontaine.

Mme Carmen Gremaud : les urnes autour de l'étang seront-elles déplacées dans le colombarium ?

Mme Goumaz confirme.

Mme Catherine Rouiller : est-il prévu de renforcer le mur extérieur lors du déplacement du colombarium ?

Mme Goumaz informe que le mur a déjà été rénové à l'emplacement prévu pour le colombarium.

M. Michel Emmenegger : le jardin du souvenir reste-t'il au même endroit ?

Mme Goumaz confirme

M. Roland Rey : la fontaine est-elle bien nécessaire ?

Mme Goumaz répond que la commune souhaite garder un point d'eau qui invite à la détente, le coût total n'est pas très élevé, env. Frs. 5'000.-.

M. Philippe Dénervaud rend attentif à ne pas planter les arbres trop près des bâtiments.

Mme la Syndique passe la parole à M. Glauser pour la présentation du préavis.

Préavis de la commission financière

La Commission juge l'investissement réfléchi et adéquat. Le montant de Frs. 80'000.- semble supportable. La Commission propose donc à l'assemblée de valider cet investissement et souhaite une collaboration entre la Paroisse et la Commune pour la gestion des travaux.



Commune de Châtonnaye

Au nom de la Commission, M. Glauser adresse de vives félicitations au Conseil communal et à la caissière pour leur excellent travail.

M. Michel Emmenegger juge la fontaine onéreuse et inutile. Il propose une votation pour cet investissement en supprimant la fontaine du projet.

M. Philippe Dénervaud soulève que si le projet se concrétise sans fontaine, une arrivée d'eau pour arroser les fleurs sera indispensable.

Mme Goumaz confirme l'existence d'un robinet près de l'église.

Pour donner suite à ces remarques, M. Philippe Bertone propose de voter le projet avec fontaine et sans fontaine. Mme la Syndique passe donc au vote :

Pour la suppression de la fontaine : 7 personnes

Pour la conservation de la fontaine : 18 personnes

Mme Monique Schmid déplore que des personnes qui ne vont ni à l'église, ni aux assemblées de paroisse, prennent part au vote.

Mme Vreni Fleuri regrette cette décision de réaménager le cimetière alors que l'aménagement avait fait l'objet d'une étude.

Mme Goumaz répond que l'idée est de rendre plus attrayant le cimetière et redresser le colombarium.

M. Roland Rey : la suppression de la fontaine aurait pu diminuer les problèmes liés à la présence d'enfants dans l'enceinte de l'église.

M. Frédéric Biolley : les Frs. 80'000.- couvrent-ils l'aménagement et les infiltrations d'eau ?

Mme Goumaz répond qu'il était difficile d'estimer le coût des travaux avant d'effectuer les sondages qui permettront de savoir d'où proviennent les infiltrations.

M. Frédéric Biolley propose d'assainir en priorité le bâtiment et ensuite faire les aménagements extérieurs.

Mme Goumaz confirme que c'est bien dans cet ordre que les travaux sont prévus.

M. Gérald Cotting informe qu'un drainage autour de l'église avait été effectué lors de la pose des pavés.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz passe donc en votation la demande de crédit d'investissement de Frs. 80'000.- pour mise en route des travaux :

Non : -

Abstention : 3

Le crédit d'investissement est donc accepté.

Mme Goumaz prend note des remarques soulevées relative au remplacement de l'étang par une fontaine et précise que le conseil communal en tiendra compte dans les démarches d'assainissement.

Madame la Syndique informe que M. Loïc Le Borgne, membre de la Commission financière a démissionné pour cause de déménagement. L'article 70 de la Loi sur les finances communales stipule que la Commission financière se compose d'au moins 5 membres qui sont élus pour l'Assemblée communale. A l'Assemblée du 6 mai 2021, les membres de la Commission financières ont été élus pour la période législative 2021-2026 et il y avait 6 candidats. Il n'y a donc pas lieu de nommer un nouveau membre.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

4. Fusion : information

Objectifs

- Répondre au mandat de la population afin de donner suite au résultat du vote consultatif positif (68% pour Châtonnaye et 76% pour Torny)
- Harmonisation, équité et développement des prestations pour tous les citoyennes et citoyens et pour chaque société des 3 villages
- Planification cohérente et dynamique des projets et renforcement de la position sur des projets régionaux

Organisation des travaux

Le Comité de pilotage (COPIL) est constitué de :
Sandrine Goumaz, Syndique de Châtonnaye
Fabien Reinhard, Syndic de Torny
Micheline Guerry-Berchier, Cheffe de projet
Stéphanie Jan, Secrétaire COPIL

Groupes de travail

Groupes de travail	Châtonnaye	Torny
Autorités, administration, législation	Sandrine Goumaz Jean-Paul Rey	Fabien Reinhard Chantal Trimaille
Finances	Philippe Bertone	Fabien Reinhard
Ecole – social	Sandrine Goumaz Jacques Maradan	Chantal Trimaille Alicia Perroud
Infrastructures, bâtiments, énergie, environnement	Eric Demierre Jean-Paul Rey	Gérald Clément Roland Sallin
Aménagement du territoire, PC, forêts, feu	Philippe Bertone Alain Brahier	Pauline Robatel Gérald Clément
Eau potable, eaux usées, parchets, déchetterie	Jean-Paul Rey Guy Vulliemin	Pierre-Alain Toffel Alicia Perroud

Procédure

Analyse des éléments de chaque commune et projection en vue d'une fusion.
Simuler l'éventuelle future fusion afin que les citoyennes et citoyens puissent voter en connaissance de cause.

Calendrier

Août à janvier 2024 : inventaire
Février à mai 2024 : groupes de travail et comité de pilotage
Juin à novembre 2024 : rapport et convention avec consultation des services de l'Etat
Décembre 2024 : signature de la convention et publication
Janvier 2025 : séances d'information
9 février 2025 : votation
1^{er} janvier 2026 : entrée en vigueur

Communication

La population sera régulièrement informée par les réseaux habituels de communication (bulletins communaux, I-Glâne, flyers, assemblées communales, site internet, séances d'information sans oublier Syndique, Syndic et Conseillers-ères communaux toujours prêts à répondre à vos questions).



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

M. Roland Rey : quel/quelle Syndic/Syndique sacrifie son poste en cas de fusion ?

Mme Goumaz répond que le sujet n'a pas encore été abordé à ce stade du projet.

5. Divers

Mme la Syndique passe la parole à chaque Conseiller pour communiquer des informations relatives à leur dicastère :

Eric Demierre

Installation d'une balançoire double à la Cabane forestière : travaux prévus début 2024. La demande concernant l'installation d'une tyrolienne a été refusée car une installation de ce type dans le milieu forestier est interdite.

Stand de tir : infiltration d'eau dans les murs à cause d'une pièce sanitaire défectueuse dans la cuisine. Démontage de la cuisine, asséchage et remontage de la cuisine. Crépis extérieur prévus au printemps 2024. Coût : Frs. 15'000.- pris en charge par l'assurance.

Panneaux photovoltaïques

Depuis leur installation en 2022, la consommation est de 21'000 kWh, alors qu'il était prévu une consommation de 25'000 kWh et 30% d'autoconsommation.

Amélioration prévue en 2024 avec réglage de la pompe à chaleur et du Wifi pour la connexion des onduleurs.

Alain Brahier

Eclairage public

Le remplacement des luminaires par des LED est terminé, excepté 5 luminaires à l'Impasse de la Planche aux Veaux qui ne sont pas réglables à distance. Décision de les changer, en attente du matériel.

Pour respecter les prescriptions cantonales, il est obligatoire de mettre en place une extinction nocturne complète ou dynamique.

Décision du Conseil communal d'appliquer l'éclairage dynamique à 10% de 23 heures à 5 heures afin de diminuer la pollution lumineuse en garantissant une luminosité minimale pour la sécurité de tous. Les intersections et passages piétons restent éclairés à 50%.

Jacques Maradan

Avenir Centre Village

Pour donner suite au crédit d'investissement octroyé par l'Assemblée de commune, une étude a été effectuée concernant :

- Rénovation et améliorations des infrastructures communales
- Aménagement des parcelles communales au centre du village
- Mobilité (Concept Valtrac pour traversée de la localité, mise en conformité des arrêts de bus, accès au futur quartier Pré Terrapon, mobilité douce et parking)
- Concept énergie

Le groupe de travail élargi est représenté par les Conseillers communaux Jacques Maradan, Eric Demierre, Jean-Paul Rey, ainsi que par Jacques Agustoni, urbaniste communal, André Lehmann, Effiteam Sàrl - concept énergie, Olivier Conus, Directeur des écoles et par des représentants des sociétés utilisatrices de la salle communale.

Une présentation publique des 2 projets retenus est prévue le vendredi 19 janvier et le samedi 20 janvier 2024.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

M. Jacques Pittet demande si la Commune de Torny a été consultée.

M. Maradan répond que l'invitation sera également envoyée aux habitants de Torny. Aucuns travaux d'aménagement ne seront entrepris avant la décision de fusion mais cela permettra déjà à la Commune de Châtonnaye de se déterminer sur le développement du village.

Guy Vulliemin

Collecte et recyclage du polystyrène (Sagex) par l'entreprise Swisspor

Les 1638 kg de Sagex récupérés de janvier à novembre 2023 prouve que la demande était bien réelle.

Tri du verre par couleur : nécessite moins de traitement pour la fabrication de nouvelles bouteilles, donc le produit de la vente est meilleur.

Des déchets inappropriés sont régulièrement retrouvés dans les bennes (entre 10 et 15 kg à chaque ouverture). Ceux-ci nécessitent un point de fusion plus élevé que le verre traditionnel et pénalise la valorisation du produit.

M. Vulliemin termine en remerciant chacune et chacun de respecter les consignes du personnel.

Mme Vreni Fleury : d'où provient cette quantité de Sagex ?

M. Vulliemin répond que le Sagex provient principalement des emballages de colis. Swisspor les recycle en plaques d'isolation pour la construction.

Jean-Paul Rey

EMB (Epurateur Moyenne Broye)

Projet de régionalisation de l'épuration moyenne Broye avec la construction d'une nouvelle STEP à Lucens. Crédit d'investissement accepté pour 79 millions.

La Commune de Châtonnaye est bien représentée avec Jean-Paul Rey au comité de direction, Eric Demierre, délégué au conseil intercommunal et Guy Vulliemin, membre de la commission financière.

L'enquête est terminée : aucune opposition concernant le crédit de construction de la STEP, 5 oppositions levées concernant les réseaux.

Coût

Suite au retrait de l'entreprise Cremo et à divers imprévus, la demande de crédit définitif a été redimensionnée (estimation des coûts hors TVA) :

Coût de l'ouvrage : 62,2 millions

Divers et imprévus : 3,5 millions

Honoraires et frais annexes : 7,6 millions

Total brut : 73,3 millions

Subventions estimées à 14,3 millions

Echéancier :

Février 2024 : début des travaux

Avril 2024 : demande de crédit pour réseaux (17 millions pour le démantèlement de 3 STEP et le raccordement à la STEP de Lucens). L'attribution des travaux du réseau sera divisé en 5 lots.

Juin 2026 : Raccordement des STEP

Mme Joëlle Plancherel s'inquiète d'un éventuel dépassement de budget

M. Rey indique que le crédit a été prévu au plus proche de la réalité – sur 70% de soumissions rentrées. Toutes les charges de l'EMB (frais exploitation et frais financiers) seront réparties selon la clé de répartition votée : 80% charges polluatives et 20% de charges hydrauliques. Chaque commune recevra sa facture. Les seuls coûts non maîtrisés seront l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie et des taux hypothécaires.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

M. Jacques Pittet : qui contrôle les factures ?

M. Rey indique que l'EMB a engagé un bureau d'aide aux maîtres d'œuvre pour contrôler et approuver les factures.

M. Laurent Knöpfli : qu'en est-il de la STEP de Châtonnay ?

M. Rey indique qu'elle sera démantelée. L'étude pour réutiliser ces bassins de rétention a démontré que ce n'était pas valable.

M. Roland Rey demande si ces travaux sont réellement nécessaires ?

M. Rey indique que la STEP arrive au maximum de sa durée de vie. De plus, pour répondre aux exigences sur le traitement des eaux et micropolluants, nous sommes contraints de payer Frs. 9.-/habitant (env. Frs. 250'000.-/année). Avec la nouvelle STEP, cette contribution sera supprimée.

Mme Claudine Le Borgne : le coût du démantèlement est-il compris dans le prix ?

M. Rey répond par l'affirmative mais relève que la taxe d'épuration est actuellement très basse, elle s'élèvera à Frs. 143.-/équivalent habitant pour l'EMB.

Mme Joëlle Plancherel : quelle est la raison d'implanter l'installation en contrebas ?

M. Rey informe que 70 à 80% de la charge provient de villages en amont de Lucens. La Broye n'a que peu de dénivellé donc insuffisant pour l'épuration quel que soit l'endroit. Il fallait également trouver un terrain qui n'était pas en zone agricole car une demande de changement de zone est longue et très compliquée.

Mme Vreni Fleury : que fait l'entreprise Crema avec ses eaux usées ?

M. Rey indique que l'entreprise a fermé son site de Lucens.

Sandrine Goumaz

Urgences médicales : informations relatives au bon comportement à avoir afin de soutenir le désengorgement des urgences de l'HFR.

Concept Senior+ : Toutes les Communes fribourgeoises doivent définir les besoins des personnes de 65 ans et plus. Le concept est en cours de finalisation.

Mesures régionales pour 2024 : Création d'une commission régionale, organisation de rencontres, plateforme informatique et brochure, développement de la vie sociale, culturelle et communautaire, engagement d'une assistante sociale pour le district.

Mesures communales pour 2024 en plus des mesures déjà en place : prévoir un système de ramassage des déchets à domicile pour les personnes à mobilité réduite, analyser la possibilité de développer l'offre de logements protégés, installer des bancs publics.

Mme Goumaz en profite pour remercier Mesdames Geneviève Gillon et Denise Pittet qui organisent tous les mois des activités pour le Groupement des Aînés de notre commune.

Fibre optique : À la suite de la séance d'information publique présentée par la société FttH, les contrats ont été envoyés aux personnes intéressées. Les travaux auront lieu de mars à juin 2024 pour une mise en service prévue dès juillet 2024.

M. Philippe Déneraud s'étonne de ne pas avoir reçu de courrier, peut-être dû à l'éloignement de sa maison.

M. Bertone l'informe que des solutions seront trouvées avec FttH pour les terrains qui ne sont pas raccordés. Mme Goumaz prendra contact avec FttH afin d'avoir des précisions.



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Mme Goumaz indique les dossiers qui seront traités prochainement :

- Cyberadministration – démarche administrative en ligne concernant les formalités relatives au contrôle des habitants
- Limitation de la vitesse dans le village (route de Payerne et route de Fribourg) : projet en cours d'élaboration
- Arrêt de bus : projet de construire un nouvel arrêt sur la route de Villarimboud
- Accueil extra-scolaire durant les vacances scolaires mis en place dès l'automne 2024, en collaboration avec les Communes de Torny, Villaz et Villorsonnens.

Questions :

M. Fritz Glauser demande une réduction de vitesse sur le tronçon haut du village – terrain de foot.

Le Conseil communal en prend note - cela pourrait être ajouté dans la demande relative aux tronçons route de Payerne et route de Fribourg.

M. Marcel Gremaud regrette que le radar pédagogique ne soit pas utilisé sur la route de Villarimboud.

Mme la Syndique prend acte. Le radar pédagogique sera posé dans les prochains jours.

Mme Lydia Plancherel informe que les dates de lotos ne sont pas indiquées sur le site internet.

Mme Goumaz informe que le nécessaire sera fait.

M. Michel Emmenegger souhaite des nouvelles du dossier relatif à l'implantation de l'antenne 5G.

Mme Goumaz indique que le permis a été délivré (le 03.07.23) mais que depuis nous sommes sans nouvelle.

M. Rey ajoute que la loi permet un délai de 2 ans pour débiter les travaux.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz relève à quel point les sociétés locales s'investissent pour proposer un choix varié d'activités tout au long de l'année et les remercie pour leur active participation à la vie villageoise.

Mme Goumaz remercie les membres de l'assemblée pour leur présence, pour les décisions prises ce soir et pour la confiance accordée. Elle invite chacune et chacun au verre de l'amitié offert au Restaurant de la Croix Blanche.

M. Jean-Paul Rey tient, au nom de ses collègues, à féliciter Mme la Syndique pour avoir parfaitement conduit sa première assemblée et l'encourage pour la suite de son mandat.

L'assemblée se termine à 21h40.

Au nom du Conseil communal

La Syndique :
Sandrine Goumaz

La Secrétaire :
Corinne Pasche